

# Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

## du 28 janvier 2021

**Présents** : Nicolas FEDOU – Gilles VIEULLES – Claudie SIMONNIN TOMASEK – Jacqueline CALASTRENG – Régis ARTIS – Rose-Marie MELENDO – Thomas PORTIER – Stéphane CALGARO – Pierre MAFFRE - Alice VICTOIRE BOSC – Robert GIUSTI

**Absents excusés (avec procuration)** Laëtitia AUGUSTIN (procuration à Jacqueline CALASTRENG) – Joël OULIE (procuration à Gilles VIEULLES) – Anne-Marie ROBERT (procuration à Nicolas FEDOU) – Magali FLAGEL (procuration à Claudie SIMONNIN TOMASEK)

**Absents excusés (sans procuration)** :

**Absents non excusés** :

**Secrétaire de séance** : Mme Claudie SIMONNIN TOMASEK

La séance a été ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

### 1 – FONCIER – Projet d'acquisition foncière d'un immeuble situé au 20 rue des Ecoles cadastré A534

La commune a eu connaissance de la vente de l'immeuble situé 20 rue des Ecoles à Villeneuve. Cette parcelle de 200 mètres carrés est composée d'une maison à usage d'habitation mitoyenne à l'école élémentaire située au 18 rue des Ecoles. Son prix de vente est de 160 000 euros hors frais d'honoraires et frais d'actes.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de cette acquisition et sur son montant.

Au vu de l'intérêt public de cette acquisition foncière, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. Décide d'acquérir l'immeuble situé au 20 rue des Ecoles (parcelle A534) d'une contenance de 200 mètres carrés
2. Décide d'acquérir cet immeuble pour un montant de 160 000 euros hors frais d'honoraires et frais d'actes
3. Autorise Monsieur le Maire à mandater un notaire pour signer le sous-seing privé lié à cette vente

Par délibération ultérieure, il sera fixé les conditions d'acquisition et de financement préalable à la signature de l'acte authentique.

Votants : 15 (dont 4 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 2 – CONTRAT DE TERRITOIRE 2021 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement extérieur de la zone sportive de Villeneuve

Suite à la validation de l'acquisition de l'immeuble situé au 20 rue des Ecoles, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière pour l'acquisition foncière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne par le biais des Contrats de Territoire 2021.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Confirme le souhait d'acquérir cette maison pour 160 000 euros (hors frais d'honoraires et frais d'actes) conformément à la délibération 2021-02-01
- Précise que cet investissement sera inscrit au Budget Primitif 2021.
- Sollicite une subvention du Conseil Départemental pour l'aider à financer cette acquisition
- Précise que le montant non subventionné sera prélevé sous forme d'emprunt

Votants : 15 (dont 4 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 3 – CONTRAT DE TERRITOIRE 2021 : abrogation de la délibération 2021-01-03 et demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement extérieur de la zone sportive de Villeneuve

Monsieur le Maire indique qu'afin de pouvoir solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement de la zone sportive, il convient de modifier la demande initiale (délibération 2021-01-03).

Il rappelle que le projet d'aménagement de la zone sportive de Villeneuve est travaillé dans le cadre d'un projet à plusieurs commissions communales (Jeunesse, Cadre de Vie et Travaux).

L'objectif de ce projet est d'offrir une zone sportive sécurisée avec un équipement sportif de qualité, aux normes récentes et permettant une accessibilité optimisée pour tous les usagers. Il s'adresse à un public intergénérationnel : adolescents, adultes et seniors.

Le montant total des travaux est estimé 67 447.00 euros hors taxe.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière pour l'exécution des travaux auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne par le biais des Contrats de Territoire 2021.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'effectuer des travaux pour l'aménagement extérieur de la zone sportive de Villeneuve pour un montant de 67 447.00 hors taxe.
- Précise que cet investissement sera inscrit au Budget Primitif 2021.
- Abroge la délibération 2021-01-03
- Sollicite une subvention du Conseil Départemental pour l'aider à financer ces travaux sur la base de cette délibération
- Précise que le montant non subventionné sera prélevé sur les fonds libres de la commune.
- Demande au Maire d'effectuer les démarches administratives nécessaires auprès du Conseil Départemental pour demander cette subvention.

Votants : 15 (dont 4 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

#### **4 – Rétrocession de la voirie et des espaces communs du lotissement Le Puntou**

Monsieur le Maire indique que l'association syndicale du lotissement LE PUNTOU a fait part à Monsieur le Maire de la volonté de rétrocéder à la commune les voiries, les réseaux et les espaces verts du lotissement LE PUNTOU,

Il affirme également que la voie dénommée rue DE LA FONTAINE est en bon état d'entretien, ainsi que les réseaux y afférents et les espaces verts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser la rétrocession à l'euro symbolique de la voirie, des réseaux (éclairage public, eau et assainissement) et des parties communes du lotissement Le Puntou.
- De mandater Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour formaliser cette reprise par acte notarié.

C'est à l'issue de la vente que le conseil municipal se prononcera sur le transfert de la voirie et des espaces communs dans le domaine public.

Votants : 15 (dont 4 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

**Fin de la séance à 19h00.**